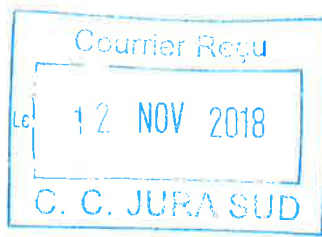




Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREFET DU JURA



→ DFG
GH
NB

Lons-le-Saunier, le

- 5 NOV. 2018

direction
départementale
des territoires

Jura

service d'appui
aux collectivités
en accessibilité et
urbanisme

pôle planification

Monsieur le Président,

La commission départementale de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers (CDPENAF) s'est réunie en séance le 18 octobre 2018 pour examiner, dans le cadre du projet de plan local d'urbanisme de Lavancia-Epercy, arrêté par délibération en date du 7 juin 2018, la création de secteurs de taille et de capacité d'accueil limitées (STECAL), en application de l'article L.151-13 du code de l'urbanisme.

Celle-ci a émis un avis :

- favorable à la délimitation d'un secteur NI (cabane de chasse) ;
- favorable avec réserve à la délimitation d'un secteur Ny : réduire l'emprise au sol maximale autorisée des constructions ;
- favorable pour le reclassement du secteur UE (base de canoë-kayak) en STECAL NI.

Le présent courrier devra être annexé au dossier soumis à l'enquête publique avec les avis des autres collectivités ou organismes consultés, en application des articles L.153-19, L.153-21 et R.153-8 du code de l'urbanisme.

Restant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération distinguée.

Le directeur départemental des territoires,

Jacky ROCHE

horaires d'ouverture :

9h00 – 11h45

13h45 – 16h30

4, rue du Curé Marion
BP 50356
39015 Lons-le-Saunier
Cedex

téléphone :

03 84 86 80 00

télécopie :

03 84 86 80 10

courriel :

ddt@jura.gouv.fr

Monsieur Pascal GAROFALO
Président de la communauté de communes
de Jura Sud
87 avenue de Saint Claude
BP 41
39260 MOIRANS EN MONTAGNE